



SITES NATURA 2000

Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis FR8201736

Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer FR8201735

Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants FR8201738

Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon FR8201753

Comité de pilotage du 25/03/2025
Communauté de communes de l'Oisans 1

Ordre du jour

1 - Cadrages et préalables

2 - Bilan de l'animation 2024 *(CCO)*

3 - Présentation des modalités de déploiement de la politique régionale Natura 2000 et élection des Présidents de COPIL *(Région AURA)*

4 - Perspectives 2025

1. Cadrage et préalables



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

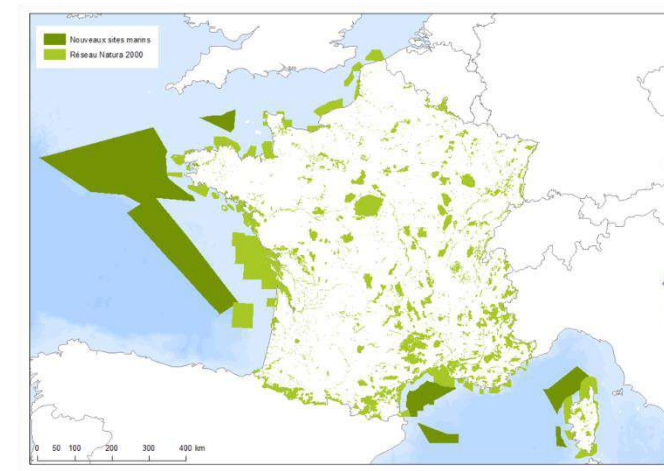
- Un réseau écologique européen, garant d'une cohérence globale
- Objectifs :
 - préserver la **diversité biologique** (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
 - trouver l'**équilibre** entre milieux naturels et activités humaines



Directive « Oiseaux »



Directive « Habitats, faune, flore »



Les sites Natura 2000 de l'Oisans

➤ **Oisans : 6 sites Natura 2000**
(36% du territoire CCO)

➤ **2 sites gérés par le PNE**

➤ **4 sites Natura 2000 gérés par une structure commune :**

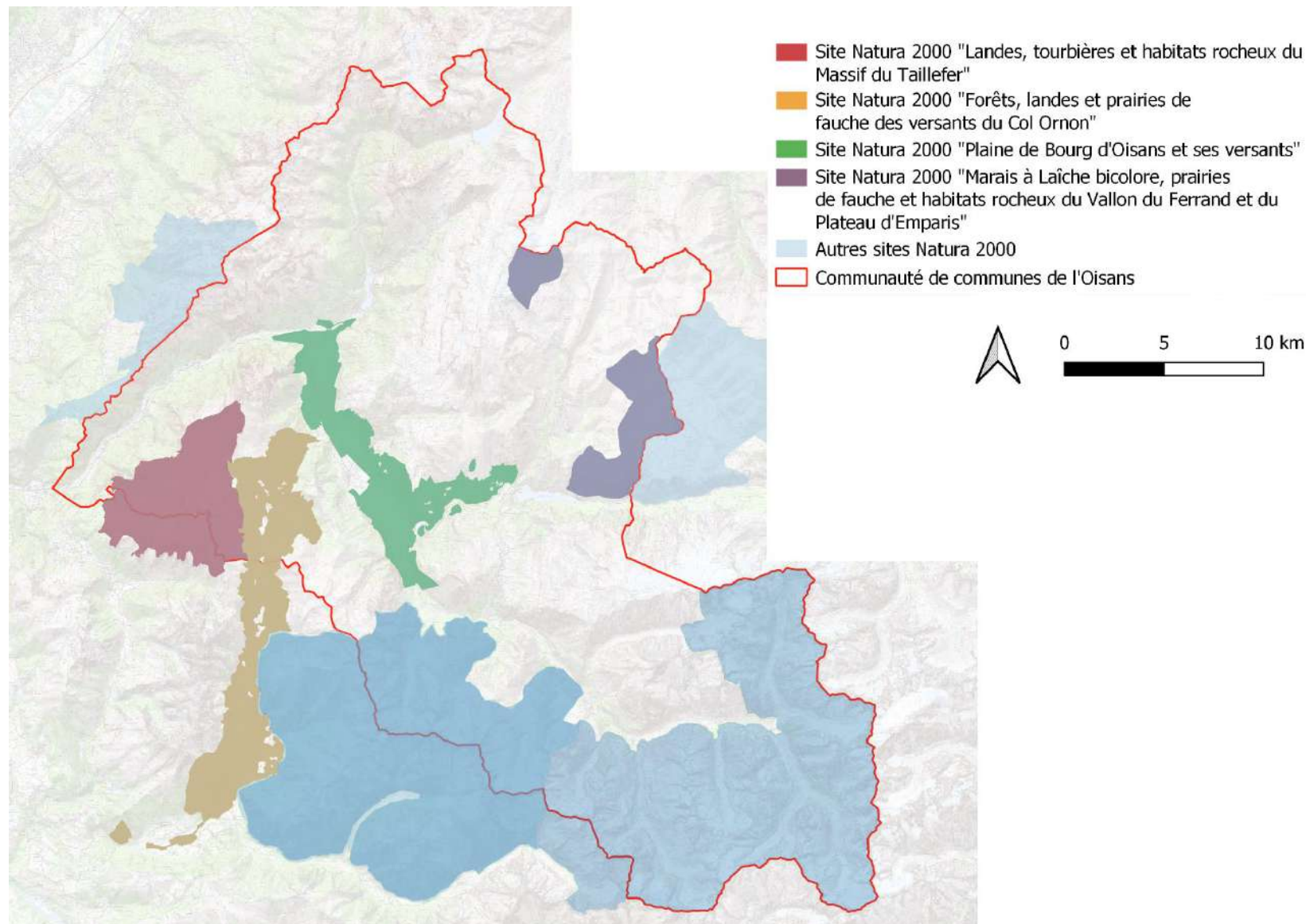
→ 14 400 ha (dont 9 270 ha en Oisans)

→ 11 % du territoire CCO

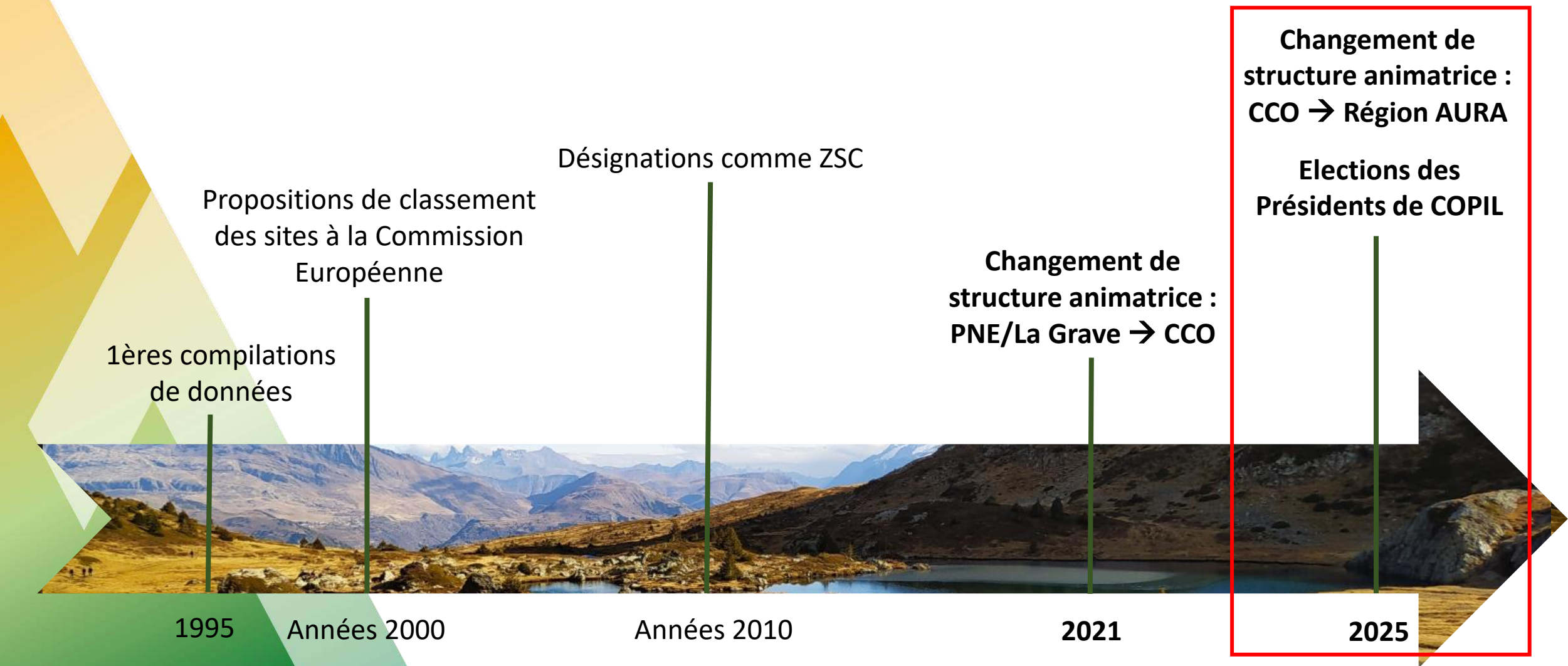
→ 21 communes

Oisans : Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet-et-Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

Matheysine : Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



Vie des sites Natura 2000 de l'Oisans



The background of the slide is a photograph of a mountain landscape. A vibrant rainbow is visible, arching across a valley between two mountain peaks. The sky is filled with soft, white clouds. In the foreground, there are dark green trees. A large green rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing white text. On the left side, there are several overlapping geometric shapes in shades of orange, yellow, and light green.

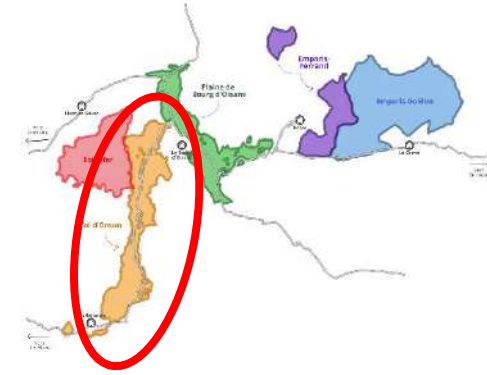
2. Bilan synthétique de l'animation sur les sites en 2024

Intervenant : CCO

Col d'Ornon – Suivi écologique

Bunias d'Orient (espèce exotique envahissante)

- **Chantier participatif d'arrachage** du Bunias d'Orient (PNE, commune Ornon, Natura 2000)
- **Suivi scientifique** engagé sur la parcelle (Chambre d'Agriculture, Gentiana)
- **Groupe de travail** sur le Bunias



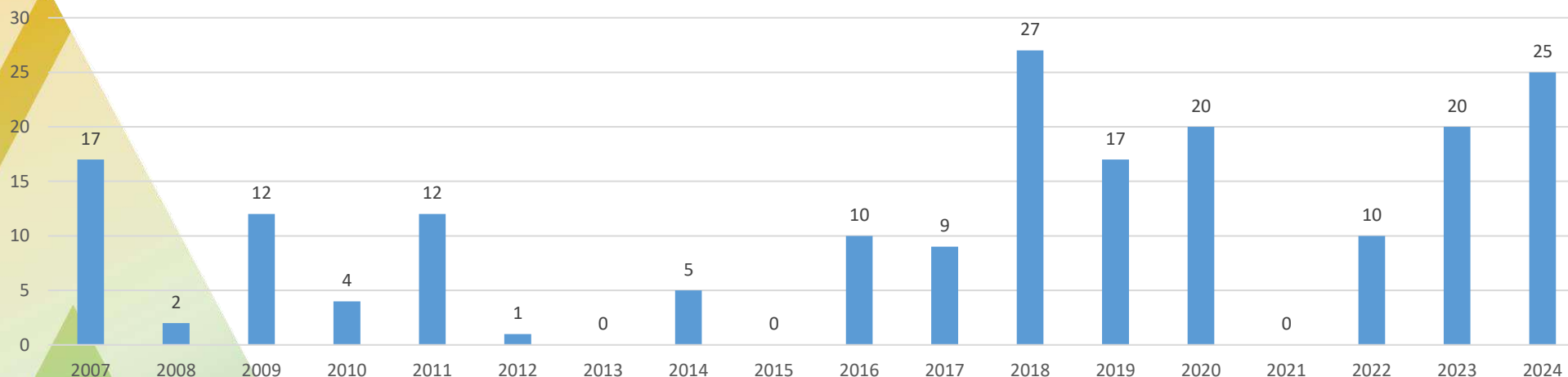


Plaine d'Oisans – Suivi écologique Sonneurs à ventre jaune



► Principaux résultats sur le site des Alberges

Nombre d'individus capturés annuellement entre 2007 et 2024

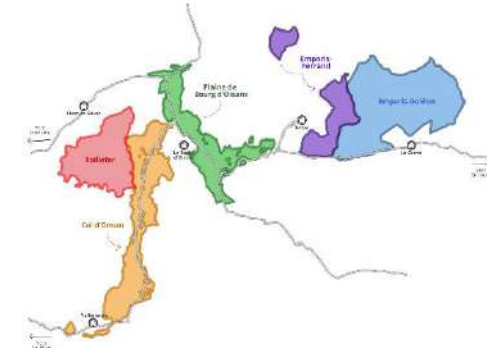


- Augmentation du nombre d'individus capturés entre 2022 (10 individus) et 2024 (25 individus)
- 2024 : 16 adultes (8 femelles, 8 mâles) et 9 juvéniles/immatures
- Indices de reproduction réussie : amplexus, juvéniles, œufs, têtards

→ Les travaux de restauration de mares effectués en 2022 ont porté leurs fruits !

Tous les sites - Agroenvironnement

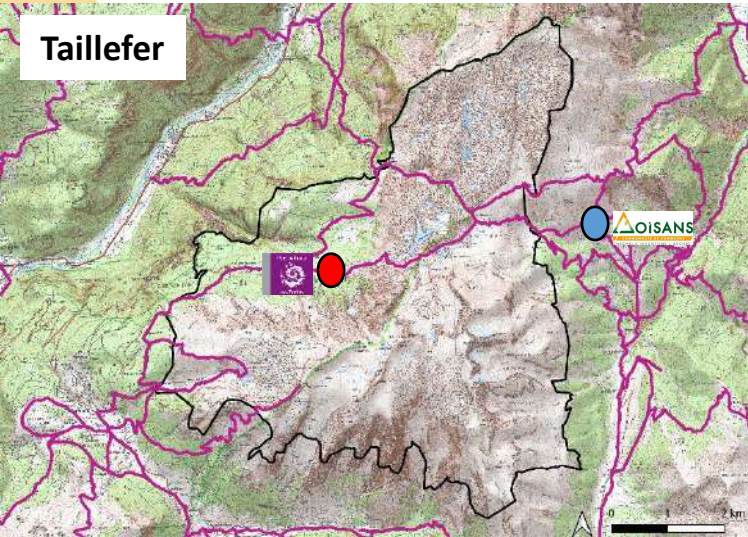
➤ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2023/2024 - potentiel



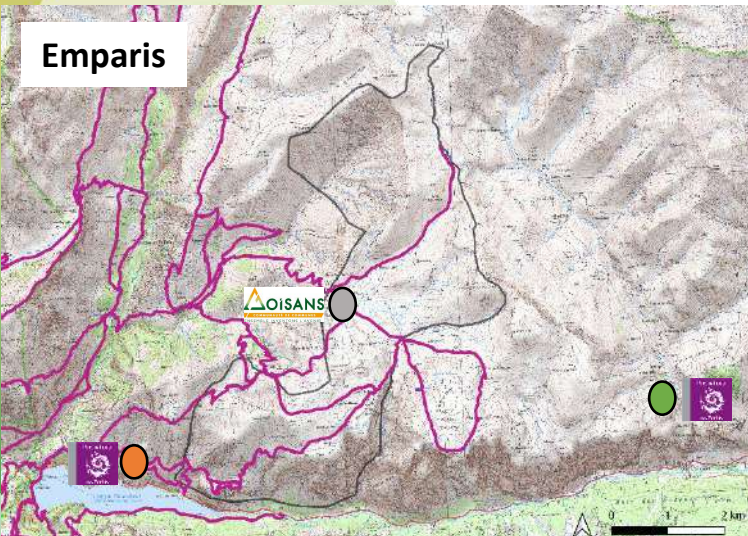
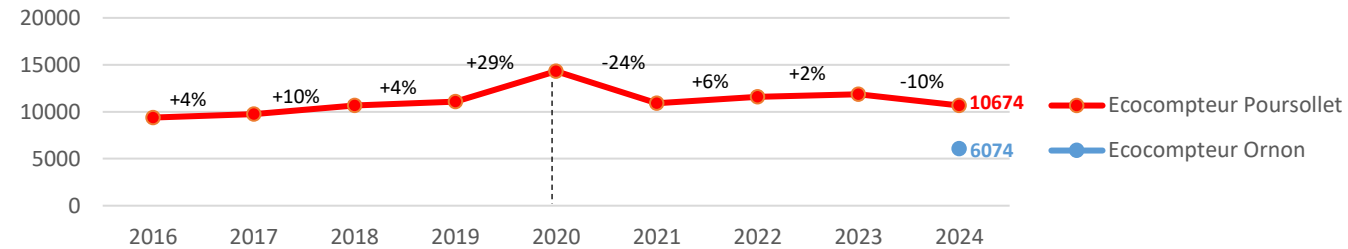
Prairies de fauche	Maintien de la diversité floristique (51€/ha/an)	PRA1	11 exploitations
	Protection des espèces (200€/ha/an)	ESP3	3 exploitations
Infrastructures agroécologiques	Entretien durable des haies (800€/km/an)	IAE1	1 exploitation
Pâturages	Maintien de l'ouverture des milieux (153€/ha/an)	OUV2	3 exploitations
	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage (72€/ha/an)	PRA3	3 exploitations
Alpages collectifs	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage (72€/ha/an)	PRA3	6 groupements pastoraux

Emparis-Ferrand/Taillefer - Fréquentation

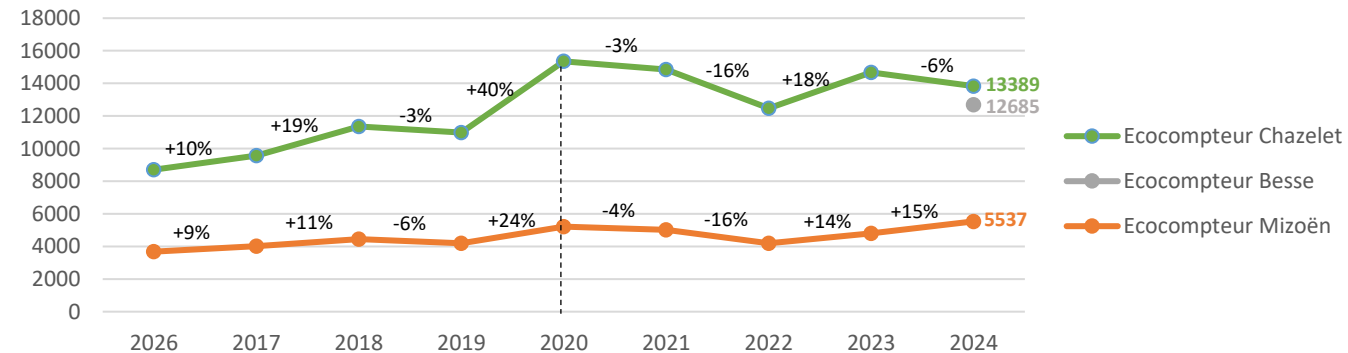
► Une fréquentation toujours élevée...



Taillefer - nombre de passages décomptés sur la période estivale
(écocompteurs Poursollet, Ornon)

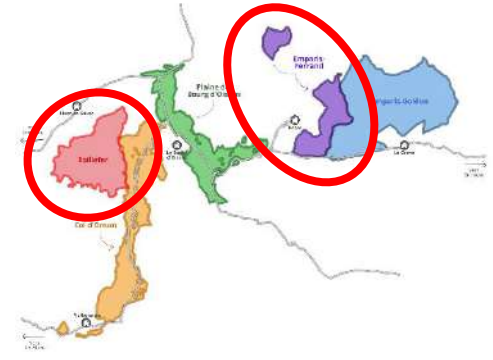


Emparis - nombre de passages décomptés sur la période estivale
(écocompteurs Chazelet, Mizoën, Besse)



► ... mais accompagnée !

Emparis-Ferrand/Taillefer - Signalétique



► Panneaux d'entrées de sites :



Indiquent la classification Natura 2000

Invitent à se connecter aux sites internet pour en savoir davantage

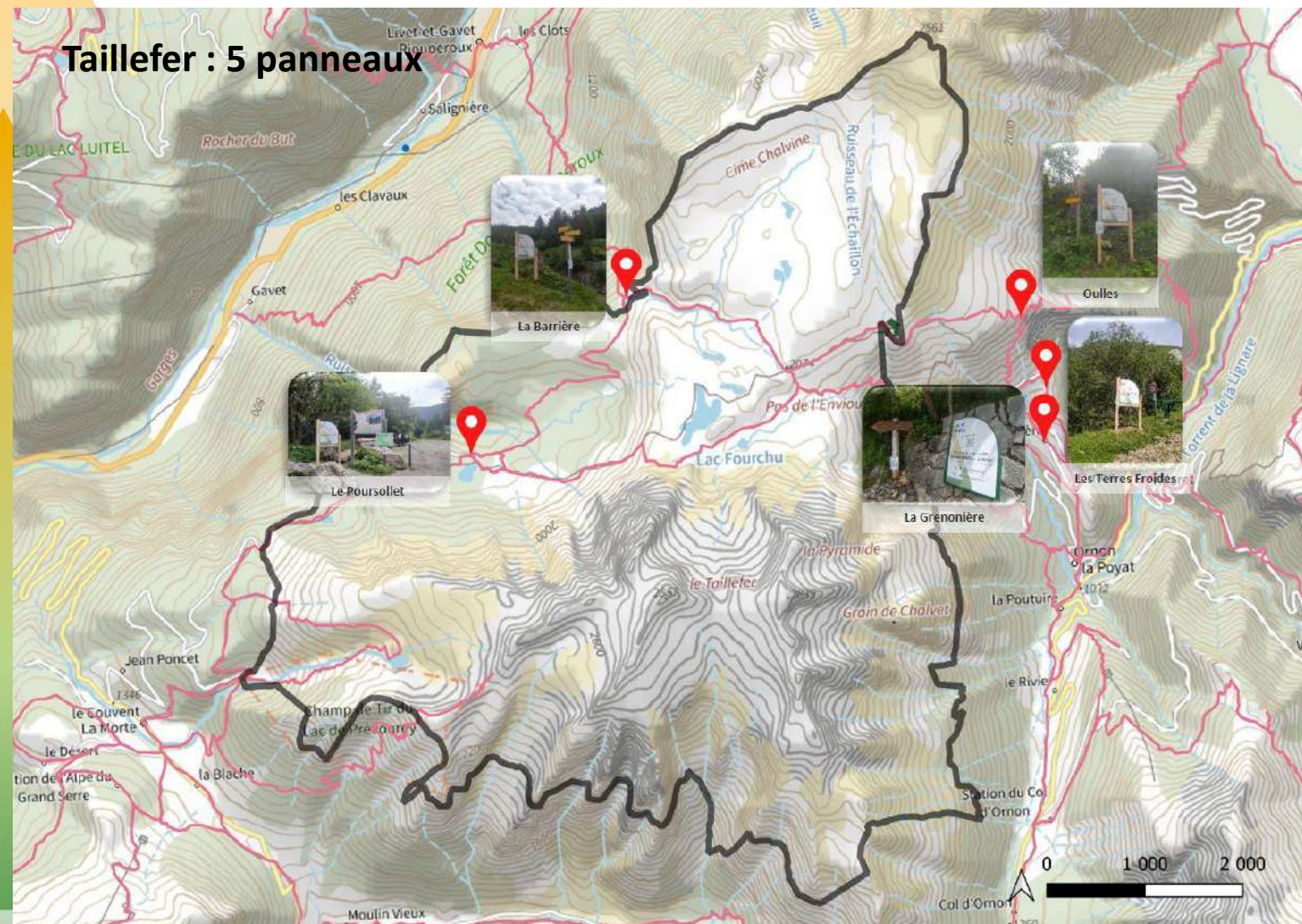
Marquent physiquement l'entrée dans un espace naturel protégé

Rappellent la réglementation associée



Emparis-Ferrand/Taillefer - Signalétique

Taillefer : 5 panneaux



Emparis-Ferrand : 3 panneaux



Emparis-Ferrand/Taillefer - Signalétique

- **Balises réglementaires** : rappellent la réglementation en vigueur



Taillefer



Emparis-Ferrand



Emparis-Ferrand/Taillefer - Signalétique



- **Panneau d'informations (Emparis) :** explique la réglementation

SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'EMPARIS

VOUS ÊTES DANS UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ
CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 40 000 VISITEURS LE PARCOURENT : AIDEZ-NOUS À LE PRÉSERVER EN ADOPTANT LES BONNES PRATIQUES !

Interdictions :

- Baignade interdite
- Bivouac toléré de 19h à 9h
- Déchets interdits
- Drone interdit
- Chiens tenus en laisse
- Ne pas sortir du sentier
- Feux interdits

Préservez nos lacs et milieux humides d'altitude :

- Lacs et rivières sont très sensibles aux pollutions (crèmes solaires, microplastiques...), notamment lors des périodes de sécheresse de plus en plus intenses.
- Les berges des lacs sont fragiles et s'érodent par piétinement et tassement (installation de tentes).
- De nombreux habitants vivent dans, et en périphérie, des lacs et zones humides : ne les dérangeons pas !
- Les drones et les chiens en liberté sont sources de stress pour la faune sauvage !
- Les troupeaux profitent de la bonne herbe des alpages : tenons nos chiens en laisse et refermons les clôtures derrière nous !
- Un grand nombre de plantes et animaux vivent ici, pour ne pas les déranger : restons sur les sentiers !
- Le feu abîme la végétation et altère le sol en profondeur.

Préservez nos pelouses d'altitude :

Faune :

- Linaigrette
- Taïche bicolore
- Grenouille Rousse
- Leucorrhine douteuse
- Gypaète barbu
- Marmottes
- Troquet moiteux

Flore :

- Edelweiss
- Aster des Alpes
- Gentiane alpine

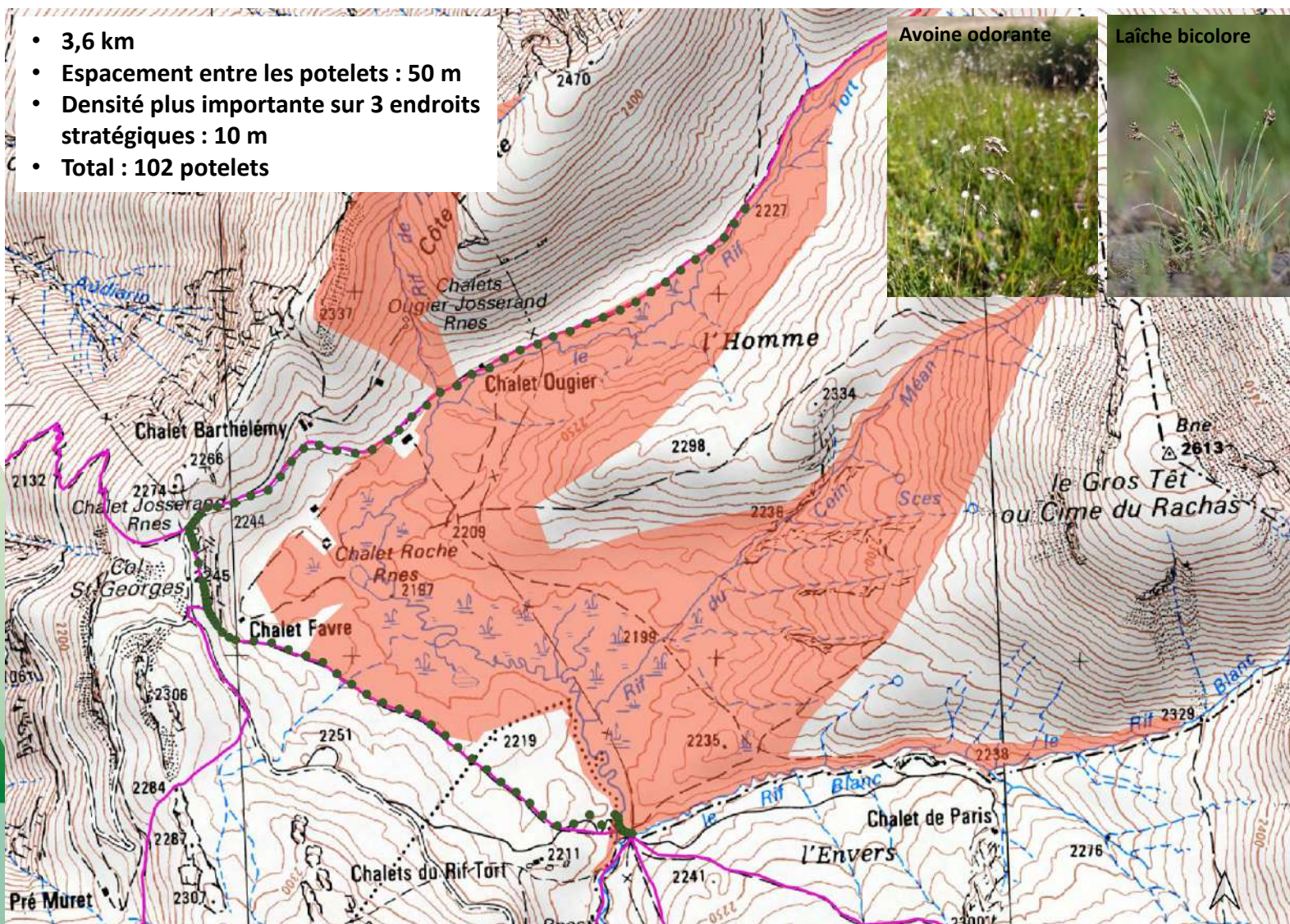


Emparis-Ferrand - Action de restauration

► Mise en défens de l'APPB Marais du Rif Tort



- 3,6 km
- Espacement entre les potelets : 50 m
- Densité plus importante sur 3 endroits stratégiques : 10 m
- Total : 102 potelets



Tous les sites - Sensibilisation

► Animations Natura 2000 grand-public :

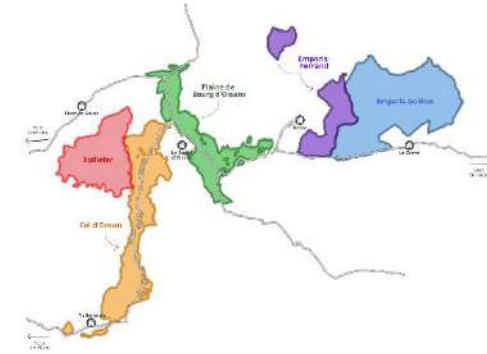
Réunion d'informations
Bunias d'Orient (espèce invasive)



Rencontre jeunes



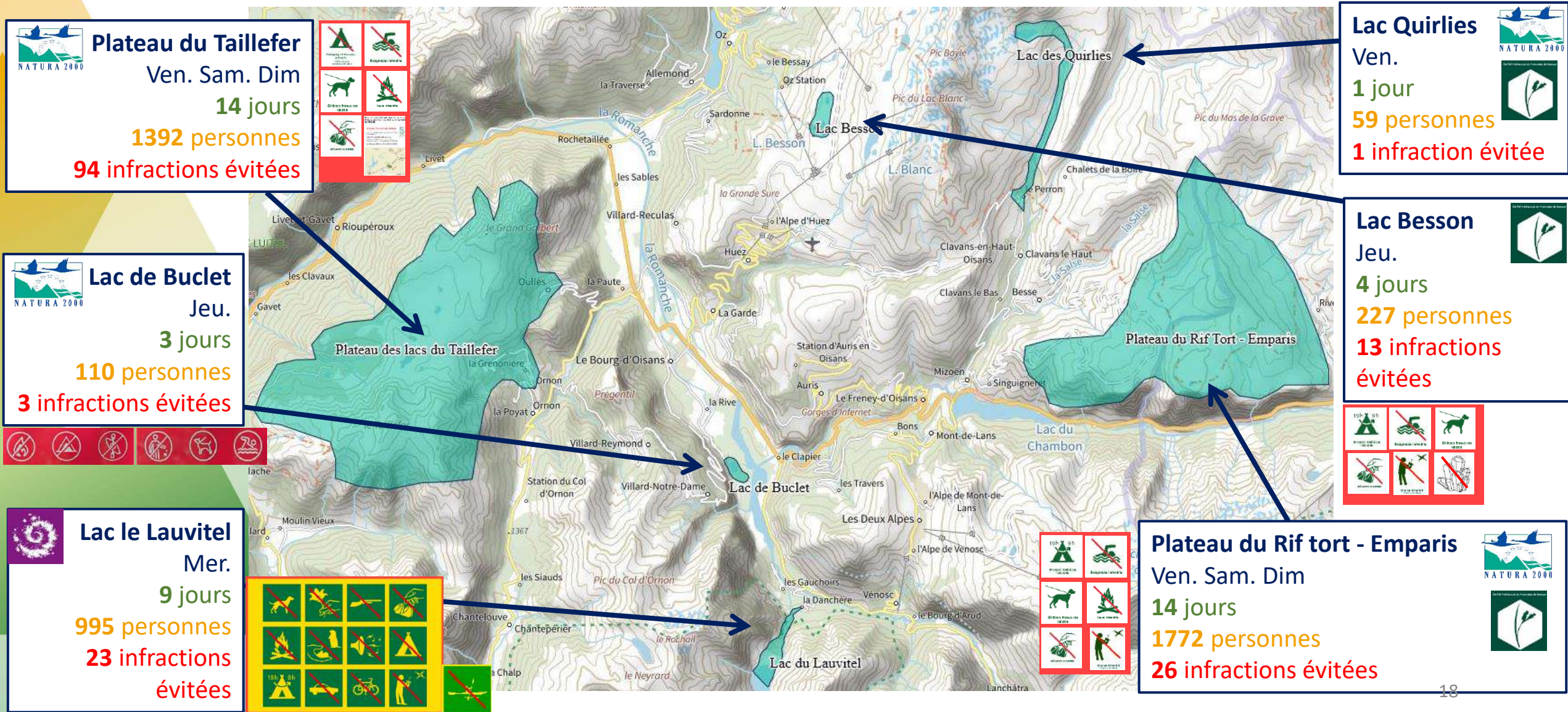
60 ans du GR54



Grandir en Oisans



➤ Sensibilisateurs aux espaces montagnards



De nombreuses
animations proposées tout
au long de l'été !





3. Présentation des modalités de déploiement de la politique régionale Natura 2000 et élection des Présidents de COPIL (Région AURA)

Intervenant : Région AURA

Orientations de la Région pour Natura 2000

Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

- « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »
- « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis »
- « Plaine de Bourg-d'Oisans et ses versants »
- « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

25 mars 2025



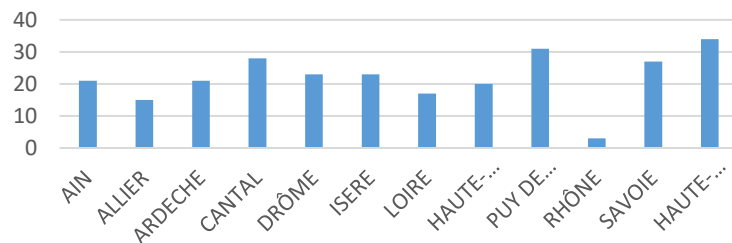
Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

- Natura 2000 : **une politique européenne**, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- **Loi 3DS** => Au 1^{er} janvier 2023, les **Régions deviennent Autorité administrative** des sites Natura 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité. Les crédits de soutien à la politique Natura 2000 leurs sont transférés + des crédits compensant partiellement les RH
- L'**Etat** reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France (désignation des sites, rapportage, instruction des évaluations d'incidences, MAEC...)



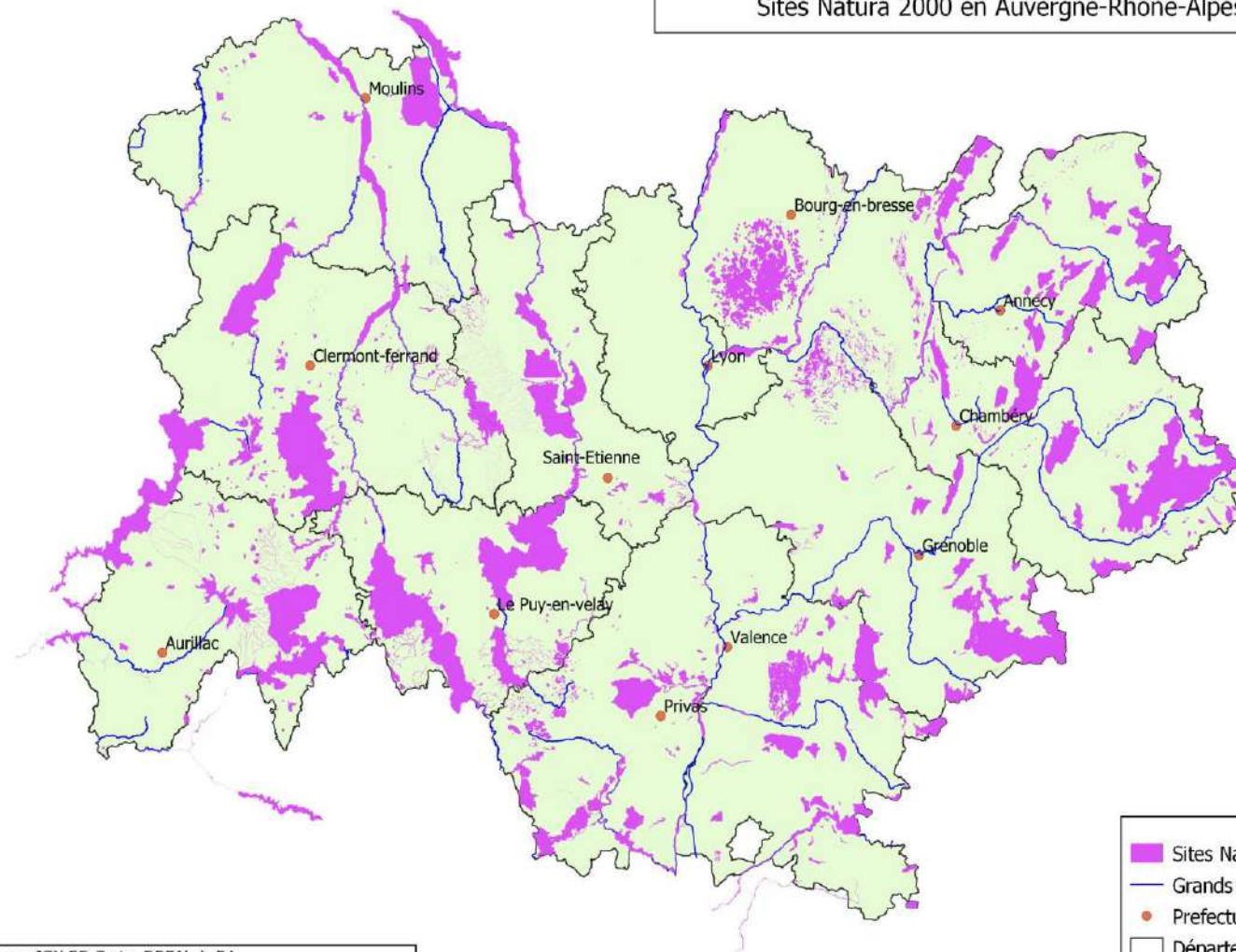
- **261 sites N2000 en AURA** (dont 6 inter-régionaux)
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sous l'autorité administrative d'une autre Région
- **83% de ZSC** (habitats), **17% de ZPS** (oiseaux)
- 938 450 ha, soit **14,2% du territoire**

Nombre de sites N2000 par département



Sources : IGN BD Carto, DREAL AuRA
Réalisation : Région AuRA - DEEP - Mai 2023

Sites Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes



5 objectifs pour la nouvelle politique Natura 2000

1. Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées

2. Concilier les usages

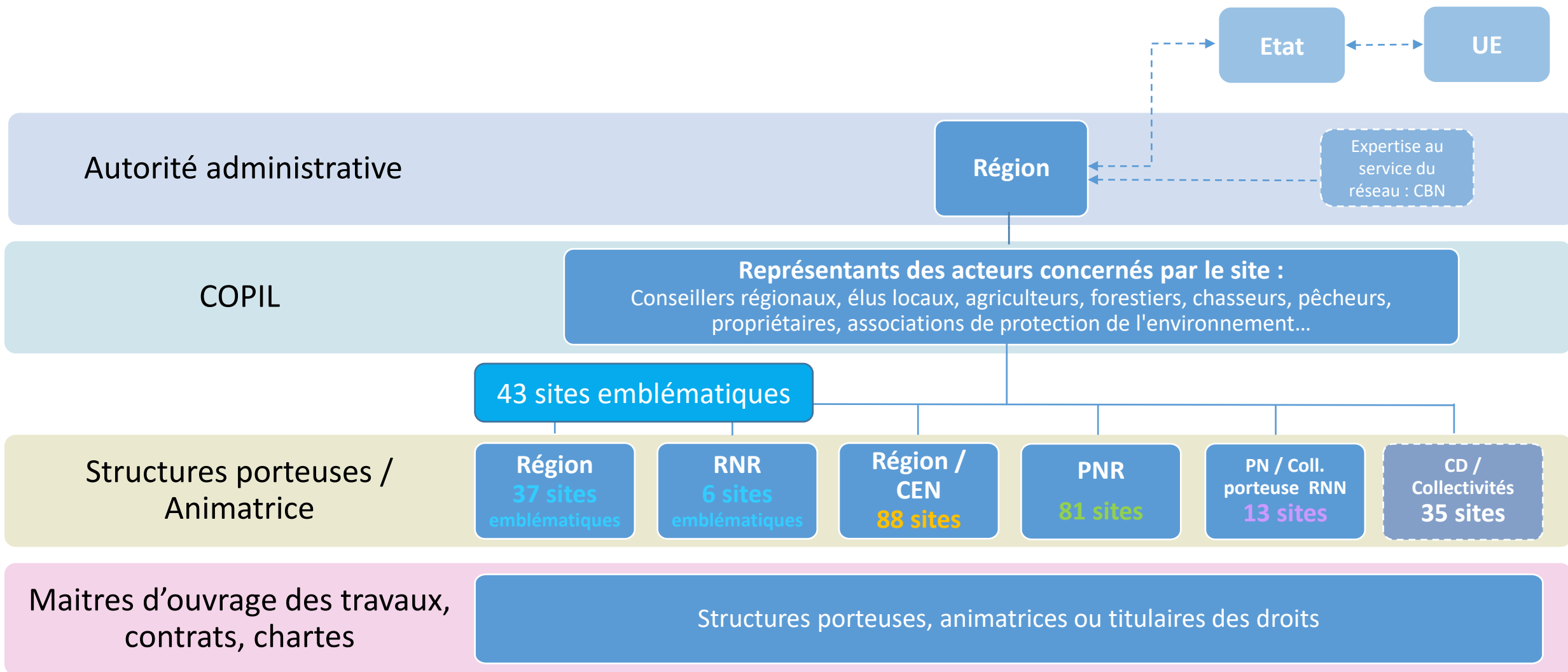
3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

4. Optimiser la gestion des sites N2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique

5. Faire connaître

Organisation du réseau Natura 2000

Nouvelle politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter de 2024



Les principales modalités du déploiement

- **Deux vagues de déploiement : 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025**, pour faciliter la transition. Les sites de la « 1^{ère} vague » étaient principalement ceux repris par les PNR et ceux qui étaient en portage Etat.
- Souhait d'une continuité dans l'animation.
- Souhait que les **élus locaux** restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000, en tant que membres ou présidents.
- Souhait de maintenir une bonne articulation avec la politique ENS des Départements, les Réserves...

Financements

Animation 2025 : un dispositif voté le 11/10/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux uniquement

Révisions des DOCOB : un dispositif voté le 17/05/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER (seuil de 50 000 €)

Contrats Natura 2000 : un dispositif voté le 27/06/2024 par la Région (hors bois sénescents) – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER (seuil de 50 000 €)

L'application pour ces 4 sites Natura 2000 :

Etat des lieux :

- Ces sites étaient portés et animés par la **Communauté de communes de l'Oisans**
- **Consultations écrites** organisées du 10 janvier au 07 février 2025 pour l'élection de la **structure porteuse – Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes désigné** pour les quatre sites (délibération du 20 octobre 2023)
- Prise d'un **arrêté de composition du COPIL** pour chaque site
- Nécessité de procéder à la désignation du **Président** de chacun des quatre comités de pilotage



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Désignation de la présidence de COPIL

Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

- « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »
- « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis »
- « Plaine de Bourg-d'Oisans et ses versants »
- « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Rappels :



COPIL : organe du processus de concertation, valide le DOCOB et veille à sa mise en œuvre ; composé des représentants des différents acteurs du site (collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts). Il est présidé par un élu.

- **Président du COPIL** : désigné par et parmi les représentants des collectivités territoriales (en son nom propre) pour une durée habituelle de 3 ans renouvelable. Son rôle, en lien avec la structure porteuse et animatrice est de :
 - présider les réunions du COPIL,
 - assurer, avec l'appui de la structure porteuse, la planification et l'organisation des réunions
 - Faciliter la concertation locale, les échanges entre structure porteuse et les membres du COPIL.

—

Elections pour le site FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Election de la présidence du COPIL jusqu'au 31 décembre 2027 :

- Présidente actuelle : **Chantal THEYSSET**
- **Jean-Yves NOYREY** se porte candidat à la présidence du COPIL de ce site

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental de l'Isère ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune Villard-Reymond ;
- Un représentant élu de la Commune Valbonnais ;
- Un représentant élu de la Commune Oulles ;
- Un représentant élu de la Commune Ornon ;
- Un représentant élu de la Commune Entraigues ;
- Un représentant élu de la Commune Chantepérier ;
- Un représentant élu de la Commune Bourg-d'Oisans.

— Elections pour le site FR8201735 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »

Election de la présidence du COPIL jusqu'au 31 décembre 2027 :

- Présidente actuelle : **Nicole FAURE**
- Proposition d'une co-Présidence : Candidature de **Nicole FAURE** et de **Jean-Yves NOYREY**

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental de l'Isère ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes de la Matheysine ;
- Un représentant élu de la Commune de Livet-et-Gavet ;
- Un représentant élu de la Commune de Lavalens ;
- Un représentant élu de la Commune de Morte ;
- Un représentant élu de la Commune d'Oulles ;
- Un représentant élu de la Commune d'Ornon.

— Elections pour le site FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis »

Election de la présidence du COPIL jusqu'au 31 décembre 2027 :

- Président actuel : **Jean-Rémy OUGIER**
- **Jean-Yves NOYREY** se porte candidat à la présidence du COPIL de ce site

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental de l'Isère ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère ;
- Un représentant élu du Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la vallée du Ferrand ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune de Mizoën ;
- Un représentant élu de la Commune de Clavans-en-Haut-Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune de Besse.

— Elections pour le site FR8201738 « Plaine de Bourg-d'Oisans et ses versants »

Election de la présidence du COPIL jusqu'au 31 décembre 2027 :

- Président actuel : **Georges GOFFMAN**
- **Jean-Yves NOYREY** se porte candidat à la présidence du COPIL de ce site

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental de l'Isère ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune de Villard-Reculas ;
- Un représentant élu de la Commune de Villard-Notre-Dame ;
- Un représentant élu de la Commune de Freney d'Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune des Deux Alpes ;
- Un représentant élu de la Commune de Bourg-d'Oisans ;
- Un représentant élu de la Commune de Garde ;
- Un représentant élu de la Commune d'Allemond ;
- Un représentant élu de la Commune d'Oz ;
- Un représentant élu de la Commune d'Auris.



Merci

Contact : natura2000@auvergnerhonealpes.fr

4. Perspectives 2025

Intervenant : Région AURA

- Arrivée de **Myriam Ribert**, animatrice Natura 2000 le **17 mars 2025**
- Basée dans les locaux de la **CC Oisans**
- Volonté de s'inscrire dans la continuité des actions engagées dont **actions de communication, sensibilisation, signalétique**
- Suivi de la prise **d'APHN (Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels)** sur le site du **Taillefer**
- Ouverture fin 2025 des **contrats forestiers** et dispositif de **contrats ni-ni** existant depuis 2024
- Enveloppe pour **actualisation/révision DOCOB** (besoin identifié sur site **col d'Ornon** prioritairement)



Merci pour votre attention

Contact :

Myriam RIBERT

myriam.ribert@auvergnerhonealpes.fr

06 20 12 87 28 - 04 26 73 39 78